

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 24 octobre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15 et 16 octobre 2012

2012 V. 188 Vœu relatif au déploiement des antennes-relais à Paris.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant la nouvelle Charte relative à la téléphonie mobile prise entre la Ville de Paris et les quatre opérateurs ;

Considérant la diminution de 20% du seuil d'exposition maximale et l'arrivée d'un 4e opérateur de téléphonie mobile ;

Considérant que l'absence de Charte, depuis un an, donnait une liberté totale aux opérateurs de téléphonie mobile ;

Considérant les 180 dossiers actuellement en attente ;

Sur la proposition de Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Laurence DOUVIN et des élus du groupe UMPPPA,

Emet le vœu que :

M. le Maire de Paris communique aux Maires d'arrondissement le nombre d'antennes installées en l'absence de charte.